



Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Madame Valérie CARPENTIER d'être Secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Monsieur Philippe GALLÈS à Madame Isabelle MAILLÉ,
- ✓ Monsieur Francis JOVER à Monsieur Jean-Claude MARSAULT,
- ✓ Madame Monique MÉDEVILLE à Monsieur Patrick BLANC,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Nathalie GAUTIER à Monsieur Jean-Louis ALBENTOSA,
- ✓ Monsieur Luc SIBRAC à Madame Valérie CARPENTIER,
- ✓ Monsieur Louis GARNIER à Monsieur Christian FACIONE.

Elle donne quelques informations relatives à la vie de la Commune.

### Métropolisation

- Madame le Maire fait part de la rencontre, à Blanquefort, le 19 janvier 2014, entre le Président de la Métropole, accompagné du Vice-Président en charge de la métropolisation, et l'ensemble du Conseil municipal. Les axes principaux de la métropolisation ont alors été présentés, sachant que ce point sera abordé en la présente séance, ainsi que dans le courant de l'année 2015.

### Projet de cinéma multiplexe et recours

- Madame le Maire évoque le projet visant la création d'un cinéma multiplexe dans le quartier des Bassins à Flot, à Bordeaux. Une étude d'impact a été réalisée, démontrant des conséquences négatives pour le cinéma de Blanquefort.
- C'est la raison pour laquelle la Ville d'Eysines, dont le cinéma serait également impacté, s'est associée à la Ville de Blanquefort pour déposer un recours auprès de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).
- Michel BRET rappelle que, en date du 27 août 2014, la Commission départementale d'aménagement cinématographique a émis un avis favorable à ce projet. Celui-ci consisterait en l'ouverture d'un onzième complexe dans le département, lequel serait composé de treize salles, pour une capacité de 3 000 spectateurs.
- Or, ni la Ville de Blanquefort, ni les autres Communes avoisinantes, n'ont été associées à la réflexion sur ce projet. Leur avis n'a donc pas été pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact. Dans ce contexte, les municipalités de Blanquefort et d'Eysines, le cinéma Utopia et la société Artec (société de distribution de films qui collabore avec le réseau de cinémas de proximité) ont déposé un recours auprès de la CNAC.
- Les arguments sur lesquels repose le recours mettent notamment en avant le moratoire qui avait été arrêté il y a une dizaine d'années, visant à bloquer toute nouvelle

implantation de complexe sur le territoire de la CUB. Il a également été souligné que la création du complexe du Pian Médoc avait très largement nui aux cinémas de proximité, tant à Saint-Médard-en-Jalles, qu'à Eysines et à Blanquefort. En effet, la Gironde est déjà le département de France qui compte le plus grand nombre de complexes (11) et de salles (146 pour 100 000 habitants).

- Ce recours gracieux s'est traduit par une audition rapide, le 5 février 2015, à Paris, à la CNAC. Cette instance qui a rendu un avis défavorable, autrement dit une suite favorable au projet d'UGC. Les treize nouvelles salles pourraient ainsi être opérationnelles en 2018.
- Michel BRET donne lecture de l'extrait de communiqué de presse suivant, émanant des quatre déposataires du recours à la suite de la décision prise par la CNAC : « Nous disposons seulement de dix minutes chacun pour défendre les cinémas de proximité, leurs impacts économiques et culturels sur chaque territoire, la qualité de leur programmation, en tant que cinémas labellisés "art et essai". Seulement dix minutes pour revendiquer leur attachement profond à un cinéma pluriel, porteur de diversité solidaire et à taille humaine. Seulement dix minutes pour exprimer leurs vives inquiétudes quant à l'avenir des cinémas de proximité, pour défendre un choix de société, une autre vision de la culture et de la solidarité au sein de Bordeaux Métropole. »
- Madame le Maire déplore cette mauvaise nouvelle, bien qu'elle ne la juge pas inattendue. Elle envisage de prolonger le combat pour que soit préservé le cinéma de proximité à Blanquefort. Madame le Maire invite aussi chacun à fréquenter l'équipement blanquefortais afin de démontrer son attachement à ce cinéma de proximité.

#### Hommage à Assia Djébar

- Madame le Maire fait part du décès d'Assia Djébar, dont la médiathèque de Blanquefort porte le nom.
- Michel BRET précise que, le 6 février 2015, date de son décès, Assia Djébar était âgée de 78 ans. Algérienne, cette dernière était l'auteur de nombreux ouvrages, la plupart écrits en français et traduits pour être diffusés dans une vingtaine de pays. Elle défendait ardemment les droits des femmes, et fut membre de l'Académie française à partir de l'année 2005.
- La Ville de Blanquefort avait invité Madame Assia Djébar en février 2008, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage, mais aussi de l'inauguration de la médiathèque dont les travaux avaient été réalisés en 2006 et 2007.
- Michel BRET rend hommage à la militante que fut Assia Djébar, femme généreuse et accessible. Lors de sa visite, elle était en effet restée toute la journée avec les Blanquefortais et, en même temps, avait fait la preuve de son grand humanisme.

## Labso Chimie

Madame le Maire se réjouit de la vente, désormais effective, du site Labso Chimie par le groupe Boehringer Ingelheim au groupe industriel Berkem. Celui-ci sera donc installé à Blanquefort qui, ainsi, gardera sur son territoire une activité en lien avec la chimie. Celle-ci ne sera toutefois pas de même nature qu'auparavant, puisqu'il s'agira de traitements du bois, et non plus de production pharmaceutique.

## Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2014

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## RAPPORTEUR : Madame le Maire

### Affaire n° 15-001 : MOTION « NOUS SOMMES CHARLIE »

« Nous sommes Charlie.

Cette motion que nous présentons ce jour est le fruit d'un travail commun entre le groupe majoritaire et le groupe d'opposition qui ont souhaité s'associer à son écriture. Face aux événements tragiques qui ont marqué la France en Janvier 2015, nous affirmons d'une seule et même voix notre attachement aux valeurs de notre République :

Liberté – Égalité - Fraternité.

Depuis le 7 janvier dernier, nous avons tous dans la bouche un goût amer. La France a connu une série d'attentats d'une ampleur inédite, causant la mort de 17 victimes innocentes, nous touchant au cœur même des valeurs républicaines. Le 11 janvier restera dans les mémoires pour tous ceux qui l'ont vécu. Pour plusieurs générations, c'était peut-être la première fois qu'on ressentait véritablement un sentiment d'unité et de communion. C'était peut-être aussi pour certains la première fois qu'ils se sentaient attaqués directement, qu'ils vivaient dans leur chair le fait que la démocratie n'est jamais acquise et qu'il faut à nouveau se lever et se battre pour la liberté.

Ce sentiment d'unité qui doit unir tous les républicains, nous avons voulu le reproduire aujourd'hui. Les instants de fortes émotions passés, nous voulons rappeler les valeurs républicaines qui ont fait de la France la patrie des droits de l'homme : la liberté de penser par soi-même et d'exprimer cette pensée, liberté garantie par les principes d'égalité et de fraternité. En France, ces valeurs sont renforcées par la laïcité : reconnaître que les religions font partie du domaine privé permet non seulement de garantir la liberté de conscience, mais aussi de libérer l'espace public. Ces valeurs fondamentales ayant été attaquées par des assassins qui préfèrent l'obscurantisme, nous devons les réaffirmer avec force. Elles nous rappellent que, quelle que soit notre origine géographique et familiale, elles sont le socle quotidien de notre nation. Elles nous rappellent de ne pas céder à la facilité de la stigmatisation. Elles nous rappellent que la France est plurielle et que c'est sa

force, que la France est laïque et que c'est sa victoire, que la France est démocratique et que c'est son honneur.

Est-ce un défaut des temps modernes, mais il faut bien avouer que, parfois, nous avons la mémoire courte. Or, ces 5 jours de janvier ne doivent pas être oubliés, c'est notre responsabilité. La responsabilité de se dire que 4 millions de personnes rassemblées dans la rue, c'est exceptionnel, mais que ça ne doit pas s'arrêter là. La responsabilité de regarder au-delà de nos frontières, où des hommes et des femmes sont assassinés chaque jour au nom de l'obscurantisme, où des fillettes de 10 ans sont utilisées comme bombes humaines, où des villages entiers sont massacrés ; la responsabilité de regarder, certes, mais surtout d'agir. La responsabilité des politiques : ce drame nous a rappelé que les mots sont lourds de sens et qu'ils ne doivent pas être employés en vain. Le prix que nous avons dû payer est suffisamment fort pour ne pas l'occulter.

La responsabilité des éducateurs, parents, enseignants, envers notre jeunesse. La responsabilité des citoyens que nous sommes tous. La responsabilité que nous avons tous envers la démocratie, qui se manifeste par nos paroles, nos petits actes du quotidien, nos actions associatives (source de solidarités), nos actions syndicales (droit de défendre nos conditions de travail), nos actions entrepreneuriales (droit de travailler), notre action d'aller se déplacer pour aller voter, notre premier droit, mais aussi notre premier devoir. Il y a plusieurs façons d'assassiner la démocratie. Par des actes odieux et lâches, comme ceux que nous avons connus, tellement odieux et lâches qu'ils nous font nous lever d'indignation et qu'ils nous donnent envie de nous battre pour la liberté. Mais il y a aussi une autre façon : celle des petits reniements du quotidien, quand on baisse les bras, quand on se dit que, finalement cela ne nous concerne pas directement. Oui, en tant que citoyens, nous avons tous une responsabilité : celle d'exercer systématiquement nos droits, et parmi eux bien sûr le droit de vote, pour ne pas laisser gagner ceux qui estiment pouvoir nous priver de nos droits fondamentaux.

Ce sentiment d'unité qui doit unir tous les républicains, nous voulons le faire perdurer.

Groupe « Ensemble, vivre Blanquefort »

Groupe « Blanquefort au cœur »

Compte tenu du rappel des valeurs républicaines ci-dessus explicitées, il est proposé au Conseil municipal :

✓ de voter solennellement le projet de motion.

- oOo -

Mise aux voix, la motion ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Affaire n 15-002 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA SEMI

Par rapport à l'année 2012, l'organigramme de la SEMI (Société d'Économie Mixte Immobilière) n'a pas été modifié. La gestion repose toujours sur un Président, un Directeur général et six employés.

Au cours de l'exercice 2013, aucun changement n'est à signaler non plus en ce qui concerne le capital social et la répartition. Par conséquent, 28,37 % des actions sont détenues par le secteur privé (le CILSO, Comité Interprofessionnel du Logement du Sud-Ouest, à hauteur de 18 %, la Caisse d'Épargne pour 9,60 % et des personnes privées pour le 1 % restant), contre 71,63 % par le secteur public, c'est-à-dire par la Ville de Blanquefort.

S'agissant du parc locatif, 8 logements, situés dans le quartier de Montigny-La Gravette, ont été livrés en 2013, ainsi que 14 logements faisant partie de la résidence Éthic. Au 31 décembre 2013, la SEMI est ainsi propriétaire de 693 logements, dont la résidence d'étudiants de Maurian qui, pour 160 lots, correspond à 89 équivalents-logements. En outre, la SEMI gère 61 logements situés dans la résidence Cimbats II, ce pour le compte de la Ville de Blanquefort. Le parc locatif est composé de 72 logements collectifs, ainsi que de maisons individuelles.

En 2013, le taux de rotation dans le patrimoine de la SEMI a été de 8,94 %, soit une légère hausse par rapport au taux de l'année 2012, soit 8,58 %. Cette augmentation, très modeste, n'équivaut qu'à 3 ou 4 logements supplémentaires. Au contraire, la municipalité se félicite du taux de vacance qui s'est révélé très faible en 2013 : 0,82 %. Ce bon résultat découle en grande partie de la remise en état des logements après déménagement, étant entendu que les travaux entre deux locations peuvent s'avérer plus ou moins importants. En outre, aucune vacance n'a excédé trois mois.

Afin de cerner la composition et les ressources des ménages, il est nécessaire de réaliser chaque année une enquête SLS (Supplément de Loyer Social). Cette démarche permet de vérifier si les revenus des locataires dépassent ou non un certain plafond. En 2013, cette enquête a révélé que, sur 684 réponses, 57,61 % des locataires sont des personnes isolées. 16 % sont des couples avec ou sans enfant et 24 % sont des familles monoparentales. Parmi ces locataires, 352 ont bénéficié de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) en 2013, contre 353 en 2012. 25 % de ces allocataires sont sans revenu.

Par ailleurs, la SEMI a pour politique de ne pas imposer le montant maximal de loyer. Cette volonté est appliquée à tous les nouveaux arrivants, de sorte que tous les occupants d'un appartement de même type, dans une même résidence, acquittent le même loyer. Le Conseil d'administration de la SEMI avait décidé d'appliquer aux loyers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une hausse de 1,70 %, sachant que l'IRL préconisé (Indice de Référence des Loyers) s'élève à 2,15 %.

Les impayés grèvent considérablement les comptes de la SEMI. En effet, le montant des créances douteuses continue d'augmenter. Il a atteint 284 658 euros au 31 décembre 2013,

contre 218 427 euros en 2012 et 245 777 euros en 2011. Cette situation semble s'être stabilisée en 2014, sous réserve du bilan qui devra être établi. En outre, les procédures de redressement personnel ont coûté 15 000 euros et ne seront jamais recouvrées par la SEMI.

Pour 94 locataires présents, le montant total des impayés s'élevait en fin d'année 2013 à 235 000 euros. De plus, pour 111 locataires ayant quitté leur appartement, les impayés représentaient au total 49 500 euros. 66 % des locataires présents et débiteurs ont accepté un protocole d'accord visant le remboursement des loyers non versés.

S'agissant des demandes et attributions de logements, un numéro unique a été créé dans le département, de sorte que la SEMI est devenue un bureau enregistreur, à l'instar de tous les autres bailleurs. Elle est même un guichet unique d'enregistrement. À ce jour, sur un contingent global de 3 118 demandes, 17,83 % portent sur la ville de Blanquefort en premier choix, ce qui équivaudrait à 556 logements. En 2013, 62 logements ont été attribués, contre 49 en 2012.

Entre 2012 et 2013, le chiffre d'affaires de la SEMI a évolué de 23 %, passant de 3,84 à 4,72 millions d'euros. Cette augmentation est expliquée en grande partie par la vente des appartements et accessions libres de Montigny-La Gravette, mais aussi par la hausse des loyers qui découle de l'indice voté par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, les impôts et taxes se sont élevés en 2013 à 410 000 euros, contre 371 000 euros en 2012. Cette hausse, sur laquelle la Commune n'a pas la main, correspond à l'augmentation des taxes foncières et d'habitation. Les traitements et salaires ont augmenté de 7,10 %, passant de 341 000 euros en 2012 à 366 000 euros en 2013. Cette hausse était incontournable, compte tenu de la prime qui devait être versée en raison d'un départ à la retraite.

Les cotisations et avantages sociaux ont également subi une hausse, passant de 198 000 euros en 2012 à 231 000 euros en 2013, à hauteur de 16,55 %. Cette évolution est due à ce départ à la retraite, ainsi qu'aux charges sociales en augmentation. En revanche, les charges d'exploitation ont diminué de 18,80 %, s'élevant à 5,85 millions d'euros, alors qu'elles étaient de 7,20 millions d'euros l'année précédente. Le montant de 2012 incluait des frais d'architecte, relatifs au domaine de La Pinède, à la résidence Éthic et à La Roseraie, qui n'ont pas eu lieu d'être l'année suivante.

Le compte de résultat d'exploitation s'est élevé à 570 000 euros en 2013, soit une diminution de 18 % par rapport au montant de 699 000 euros au titre de l'année 2012. Il est précisé que ce compte inclut la production mobilisée sur le patrimoine, qui reste au nom de la SEMI, et la production détachée, c'est-à-dire la construction de bâtiments et maisons individuelles qui sont revendues. Cela donne lieu à une compensation au sein du résultat d'exploitation.

Le résultat courant avant impôts était de – 163 570 euros en 2012, puis de – 298 840 euros en 2013, ce qui traduit une augmentation du déficit de 82,70 %. Cette évolution résulte de l'augmentation notamment des frais de maintenance et des taxes foncières liées à la résidence de La Renney, étant entendu que celles-ci n'ont été perçues qu'à partir de l'année 2013, en raison d'une exonération.

En conclusion, les quatre derniers exercices de la SEMI ont malheureusement été déficitaires. Le résultat de l'année 2014 devrait cependant atteindre un montant entre 300 000 et 400 000 euros. Ce sera grâce à la livraison des appartements de Montigny-La Gravette, sur lesquels les options d'accession ont été levées, que ce résultat devrait être bénéficiaire, mais aussi grâce à la vente de certains logements de la résidence Cimbats III.

En 2015, le résultat net devrait être compris entre 800 000 et 1 million d'euros. Ce résultat positif découlera en grande partie de la vente des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de la résidence de La Roseraie, mais surtout du permis purgé relatif à La Pinède, pour une valeur d'environ 1,2 million d'euros.

Au cours des exercices 2010 à 2013, la SEMI n'avait rien produit, mais, inversement, avait supporté des frais considérables en lien avec les études nécessaires à différents projets : La Roseraie, Éthic, Montigny-La Gravette et La Pinède. C'est ainsi que peuvent être justifiés les quatre résultats déficitaires.

- oOo -

Après avoir rappelé que cette affaire ne donnait pas lieu à un vote, Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Louis ALBENTOSA propose d'échanger, de façon globale, sur le rapport d'activité et le rapport moral de la SEMI.

- Véronique FERREIRA souligne que la plupart des éléments figurent au rapport d'activité.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 15-003 : RAPPORT MORAL 2013 DE LA SEMI

Au cours de l'année 2013, le Conseil d'administration a été réuni à quatre reprises et l'Assemblée générale a été convoquée une fois. Plusieurs conventions ont été signées, ainsi que des contrats de location avec Pôle Emploi et la Mission locale Technowest. Il faut noter également des conventions de collaboration avec le GIHP.

Par ailleurs, le rapport moral reprend la situation financière en fin d'année 2013. L'évolution de la SEMI a été marquée par la livraison de deux opérations : Montigny-La Gravette et Éthic. Enfin, le PC de La Roseraie a été signé en 2013, alors que celui de La Pinède l'a été en 2014.

À titre personnel, Patrick BLANC remercie le groupe d'opposition pour sa participation aux décisions du Conseil d'administration. La minorité et la majorité travaillent en étroite collaboration, ainsi qu'en toute transparence.



Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le rapport moral des représentants de la commune au Conseil d'administration de la SEMI de Blanquefort pour l'exercice 2013 tel qu'il vous est présenté.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Elle précise que la discussion pourra porter sur le rapport d'activité, comme sur le rapport moral. En revanche, le vote ne concerne que le rapport moral.

- Jean-Louis ALBENTOSA signale qu'il intervient à la place de Luc SIBRAC, après avoir échangé avec ce dernier à propos du rapport, mais aussi sur l'actualité de la SEMI, en particulier sur les événements qui se sont déroulés en 2014. Il souligne le décalage, lié à la tenue des comptes, entre l'année présentée, en l'occurrence 2013, et le moment où les rapports sont soumis au Conseil municipal, c'est-à-dire plus d'un an après.

Jean-Louis ALBENTOSA confirme la position déjà exprimée par Luc SIBRAC. Le groupe d'opposition approuve les orientations adoptées par les représentants de la Commune qui siègent au Conseil d'administration de la SEMI, visant la recherche d'un bailleur qui reprendrait la société dans son ensemble afin de la remettre à niveau. En effet, la situation financière actuelle prêche à penser que la SEMI ne serait plus viable en l'état.

Pour autant, Jean-Louis ALBENTOSA prend acte de l'excédent, à hauteur d'1,7 million d'euros, et en déduit que la situation de la SEMI n'est peut-être pas catastrophique. Des projets devraient donc pouvoir être réalisés.

En outre, ce dernier conçoit que les coûts liés aux travaux et à la maintenance aient pu faire plonger le résultat de l'année 2013. Il n'empêche que des interrogations méritent d'être posées, étant entendu que toute intervention de maintenance fait normalement l'objet d'une provision par anticipation, d'année en année, afin de remettre en état les logements. Il ne devrait donc pas y avoir de mauvaises surprises à cet égard.

S'agissant du projet de confier la SEMI à un bailleur, Jean-Louis ALBENTOSA craint que cette décision ne soit, en réalité, un dessaisissement de la Commune de Blanquefort. Il rappelle que cette société est un outil communal, géré depuis plusieurs dizaines d'années, sur laquelle repose la politique immobilière blanquefortaise.

Même si des garde-fous seront instaurés, afin que la Ville garde la main, il est probable que, rapidement, des décisions échappent à la Commune pour laisser place aux intérêts du financeur. En l'occurrence, un office HLM, par exemple, a intérêt à construire. Jean-Louis ALBENTOSA s'enquiert donc des limites qui seront posées face à ces perspectives de construction, ainsi que du cadre qui pourra être donné. Le groupe d'opposition, préoccupé par l'avenir de la SEMI, sera très attentif lors des discussions qui auront lieu dans les prochains mois.

- Brigitte GUYONNAUD souligne que les préoccupations de la majorité sont similaires à celles qui viennent d'être exprimées. Elle affirme que la SEMI représente un outil d'utilité publique. C'est pourquoi la Ville veillera, à travers les différentes démarches qui seront engagées, à ce que la SEMI garde cette vocation première.

Brigitte GUYONNAUD rappelle que la Commune travaille déjà avec plusieurs bailleurs sociaux. De surcroît, depuis la création d'un pôle dédié au logement au sein du CCAS, les liens avec ces bailleurs ont été renforcés. La Ville peut ainsi positionner les demandes des Blanquefortais, toutes catégories sociales confondues, sur les propositions qui sont formalisées régulièrement.

Cette dernière assure que la Municipalité sera particulièrement attentive au respect du cahier des charges et au choix du repreneur. Le niveau de travail et d'exigence sera identique à ce qui est pratiqué actuellement, y compris pour les bailleurs sociaux qui sont déjà partenaires de la Ville sur le territoire communal. Par exemple, le taux d'effort des demandeurs de logement, leur capacité à intégrer un logement social et leur parcours résidentiel seront encore pris en compte.

À ce sujet, Brigitte GUYONNAUD salue le travail réalisé par la responsable du pôle consacré au logement. C'est grâce à cette implication que les résultats se révèlent aujourd'hui tout à fait probants à Blanquefort.

- Patrick BLANC confirme les propos tenus ci-dessus. En tant que Président de la SEMI, il précise qu'il n'est pas tant préoccupé par l'évolution des constructions, même s'il faut aujourd'hui apporter au financement 15 % de fonds propres, contre seulement 3 % il y a une dizaine d'années, que par la réhabilitation du parc existant. En effet, d'année en année, les frais de maintenance augmentent.

Dans les Métropoles, plus aucun bailleur social ne peut plus intervenir pour une Commune dont le nombre d'habitants est inférieur à 2 000 habitants. De fait, une SEMI, qui reste une entreprise même si la majorité du capital est détenu par la Commune, ne dispose pas de suffisamment de fonds propres pour pouvoir investir dans des grands ensembles. Comme pour toute entreprise, il faut que l'actif des SEMI soit supérieur à leur passif.

Autrement dit, il est vrai qu'une SEMI ne peut survivre que si elle produit des logements, destinés à la location pour les uns, et à la vente pour les autres. Ce sont justement ces ventes qui apportent la trésorerie nécessaire à l'entreprise. Or, compte tenu du prix actuel du foncier dans la Métropole, il est de plus en plus difficile pour une petite structure, telle que la SEMI de Blanquefort, d'acheter des biens fonciers importants.

Par ailleurs, il est nécessaire, à long terme, d'améliorer l'habitat existant. Par exemple, les appartements de la résidence Cimbats II appartiennent à la Ville, alors qu'il n'y a aucune raison à ce que la Commune soit propriétaire de logements locatifs sur son territoire. Si la SEMI achetait ces logements et les réhabiliterait conformément aux nouvelles normes économiques et techniques, la Ville devrait consacrer entre 10 000 et 15 000 euros à chaque logement. Ainsi, pour 60 appartements, le montant total serait bien trop élevé.

L'ouverture de capital envisagée a pour finalité de pérenniser un bailleur social sur le territoire communal. La structure pourra être ou ne pas être une SEMI. Quoi qu'il en soit, la

première clause figurant au cahier des charges implique la reprise de tout le personnel, sur place, avec une antenne à Blanquefort. La deuxième clause vise la réhabilitation des logements anciens.

En troisième lieu, le bailleur devra construire des nouveaux logements en collaboration avec la Ville. Or, il s'avère aujourd'hui que tous les bailleurs sociaux qui interviennent à Blanquefort sont à l'écoute de la Municipalité quant à ce qu'il est souhaitable de construire ou non. La Commune sera donc vigilante sur ces différents aspects et s'assurera de garder une voix prépondérante lors de l'attribution des logements, conformément à ce qui est d'ores et déjà inscrit au cahier des charges. C'est donc maintenant qu'il est opportun de pérenniser un bailleur social.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET partage les deux interventions ci-dessus. En tant que nouvelle administratrice de la SEMI, elle attire l'attention sur le fait que les critères de positionnement, pour les bailleurs potentiels, ont été établis en commun par la minorité et la majorité, de sorte que chaque sensibilité a été entendue. Elle garantit la plus grande vigilance, par la suite, sur le choix du partenaire. À cet effet, plusieurs rencontres sont prévues, du temps y sera consacré et des personnes habilitées aideront la Commune à faire le meilleur choix. Un premier bilan pourra être fait dans les mois à venir.

- Véronique FERREIRA souligne que la situation financière de la SEMI, sans être extraordinaire, n'est pas mauvaise. C'est pour cette raison que la collaboration avec un partenaire sera opportune.

Par ailleurs, elle explique que, compte tenu de contraintes administratives, la présentation du rapport d'activité de l'année 2013 n'est possible qu'en ce début d'année 2015, alors qu'il est concomitamment question des années à venir.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 21 voix favorables. 7 élus, membres du Conseil d'administration de la SEMI, ne prennent pas part au vote (Mme le Maire, P. BLANC, B. GUYONNAUD, P. LABORDE, S. CÉSARD-BRUNET, N. GAUTIER et L. SIBRAC). 5 voix sont défavorables (J.-L. ALBENTOSA, V. CARPENTIER, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 15-004 : DÉBAT D'ORIENTATIONS DU RLPI (RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL)

La nouvelle Métropole bordelaise a mis en place un PLU intercommunal, étant entendu qu'elle doit également élaborer un RLPI. Le 28 janvier 2015, deux représentants de la Métropole ont présenté ce projet de règlement à la Commission de la Commune de Blanquefort en charge de cette question. C'est dans ce cadre qu'il revient au Conseil municipal d'en débattre.

L'actuel RLP de Blanquefort avait été créé en 2006, puis actualisé en 2011. À l'occasion de rencontres avec les agents de la CUB, la Commune de Blanquefort a demandé que son

propre règlement serve de modèle pour le futur RLPI. Il semble que cette requête ait été satisfaite. Pour autant, des préconisations seront formulées ultérieurement et, alors, le Conseil municipal pourra ouvrir un débat.

En attendant, le document PowerPoint, servant de support à cette délibération, récapitule les points principaux du RLPI, notamment en matière d'interdictions de publicité et de lieux identifiés.

- oOo -

Ayant préalablement rappelé que ce point n'appelait pas de vote, Madame le Maire ouvre le débat.

- Mélanie BÉNARD, en tant que citoyenne blanquefortaise, exprime sa fierté de vivre dans une Commune où la publicité ne domine pas le paysage urbain. Elle mentionne notamment l'entrée de ville par la Route des Quatre ponts, laquelle implique de traverser préalablement la zone de Campilleau qui, au contraire, est envahie de publicités. Mélanie BÉNARD apprécie de ne pas être agressée par de trop nombreux panneaux publicitaires. Le nouveau RLPI interdira justement les formats de 4 x 3 mètres et ne permettra que les publicités de 8 mètres carrés.

Mélanie BÉNARD espère que le prochain RLPI intègrera les contraintes du règlement actuellement en vigueur dans la commune. Mélanie BÉNARD remercie l'équipe municipale précédente d'avoir pris le parti d'une telle exigence en matière de publicité.

- Jean-Louis ALBENTOSA se félicite du prochain RLPI. Il considère que la pollution visuelle, telle qu'elle existe à l'entrée de certaines villes, est désastreuse pour le cadre de vie. S'ajoute la pollution visuelle, tout aussi désagréable, introduite par ces nouveaux panneaux publicitaires et écrans de type LED qui se multiplient actuellement. Il recommande donc de s'y pencher également.

Cela dit, Jean-Louis ALBENTOSA nuance son propos en conseillant de préserver les vitrines locales et de permettre aux commerçants de développer leur activité. Cela nécessite qu'ils puissent au moins informer leurs clients potentiels. S'il est confirmé que cette latitude est prévue, le groupe d'opposition soutiendra le projet de règlement.

- Isabelle MAILLÉ souligne que le nouveau RLPI sera commun à toutes les Villes concernées. Elle ajoute que l'actuel règlement de Blanquefort est assez contraignant, de sorte qu'il contribue réellement à la réduction de la pollution visuelle. Dans l'hypothèse où le prochain RLPI serait un peu plus souple que ce qui est appliqué aujourd'hui à Blanquefort, Isabelle MAILLÉ demande si la Municipalité serait obligée de respecter à la lettre le règlement commun ou si elle pourrait garder ses spécificités.

- Patrick BLANC espère que le rédacteur du RLPI sera le même que celui qui avait formalisé le règlement de Blanquefort et qui, par conséquent, en connaît le contenu. Il craint toutefois qu'il ne sera pas possible à la Commune de déroger au futur RLPI qui pourrait, en effet, ouvrir plus de possibilités qu'aujourd'hui à la publicité.

Ce dernier explique que le futur RLPI, contrairement au règlement actuel de Blanquefort, distinguera plusieurs zones. En l'occurrence, la Commune a demandé des préconisations particulières pour certaines de ces zones, autrement dit les préconisations qui sont actuellement en vigueur à travers le RLP de Blanquefort.

Par ailleurs, alors que la Métropole raisonne sur la base de lotissements, la Commune préfère établir le règlement par rapport à des linéaires de voirie, étant entendu que les panneaux publicitaires sont installés sur les axes de passage, et non dans les lotissements.

S'agissant des commerces, le règlement blanquefortais n'est pas restrictif, mais conforme au règlement national, lequel interdit essentiellement la publicité pour l'alcool, ainsi que les publicités extérieures des bars et débitants de tabac. Il est également interdit aux commerçants de faire la publicité de produits autres que ceux qui sont inhérents à leur activité déclarée. En tout cas, il est peu probable que le prochain RLPI soit plus restrictif que le règlement actuellement en vigueur à Blanquefort. Au contraire, il n'est pas exclu qu'il soit un peu plus laxiste.

- Véronique FERREIRA rappelle l'état dans lequel se trouvait l'Avenue du 11 novembre, il y a un certain nombre d'années, par rapport à aujourd'hui. Elle en déduit que l'application de l'actuel RLP a considérablement changé la donne. Qui plus est, cette évolution s'inscrit tout à fait dans le sens de l'histoire. En effet, s'il est admis que les enseignes, autrefois, favorisaient les ventes, il faut reconnaître que d'autres modes de commercialisation et de publicité sont apparus entre-temps. C'est pourquoi l'application, sur l'ensemble de la Métropole, d'un RLPI plus restrictif qu'aujourd'hui, ne devrait guère gêner les activités commerciales.

Enfin, Véronique FERREIRA fait part de son étonnement quant au fait que la Métropole ne demande pas au Conseil municipal d'ouvrir un vote sur cette question, mais simplement de la débattre. Elle estime, en effet, que ce sujet mériterait d'être clairement approuvé ou désapprouvé. Pour autant, la présente discussion peut être considérée comme un élément qui sera pris en compte avant l'adoption définitive du futur RLPI.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-005 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Moment important de la vie de la collectivité, étape essentielle de la procédure budgétaire, ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais à une occasion supplémentaire, parmi tant d'autres, d'illustrer le principe démocratique. En effet, les orientations et priorités de la Ville y sont discutées.

En outre, le débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer le Conseil municipal et tous les Blanquefortais sur la situation financière de la Ville. Les élus remercient à ce titre le public.

Pour mener ce débat et pour éclairer les choix du Conseil municipal lors du vote du budget, différents éléments contextuels sont ici repris, lesquels associent les collectivités

territoriales et l'effort de redressement des comptes publics. Il s'agit donc de présenter la situation de Blanquefort et de présenter les principales orientations pour l'année 2015.

Le contexte économique national, comme chacun peut malheureusement le constater au quotidien, reste très fragile. La croissance s'avère très faible, l'inflation est très basse et le taux de chômage est trop élevé. Pour la période de 2015 à 2017, les collectivités sont associées à l'effort de redressement des comptes publics. À cet effet, un programme a été élaboré, visant une économie de 50 milliards d'euros sur trois ans, répartie entre toutes les administrations publiques.

Sur ces 50 milliards d'euros à économiser, il est attendu 11 milliards d'euros de la part des collectivités territoriales. Ce volet se traduira par la baisse des DGF (Dotations Globale de Fonctionnement) et le renforcement des mécanismes de péréquation à travers une nouvelle montée en charge du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

S'agissant de la situation financière en 2014, d'une façon générale, l'épargne brute des collectivités locales continue de diminuer, à raison de 9 % pour les Communes. Pour autant, l'année passée, les Communes ont dû financer des réformes importantes, de sorte que leurs dépenses de gestion courante ont augmenté de 2 %. Parallèlement, les recettes n'ont augmenté que de 0,5 %. Bien connu de tous, l'effet-ciseau se fait à nouveau sentir.

Les marges de manœuvre financières des collectivités ont donc été réduites, parfois avec des impacts considérables sur les investissements locaux. En 2014, pour les seules Communes, ceux-ci ont baissé de 10 %.

Malheureusement, la Ville de Blanquefort n'échappe pas à ce contexte difficile. À l'instar des autres collectivités de France, les marges de manœuvre y ont été restreintes. Toutefois, la situation blanquefortaise demeure saine et ses résultats s'avèrent meilleurs qu'ailleurs, à l'échelle nationale. Les équilibres financiers ont pu être maintenus, ce grâce aux efforts importants qui ont été fournis, depuis plusieurs exercices, par l'ensemble des services municipaux.

En effet, les dépenses de fonctionnement de la Ville n'ont progressé qu'à hauteur d'1,78 %. Dans cette optique, les charges à caractère général avaient été réduites en 2014 de 5 %. De plus, les produits de fonctionnement ont été revus à la baisse de 0,7 %, même s'ils sont restés trop élevés. S'y est ajoutée une participation de la Ville à travers le pacte de responsabilité prélevé sur la DGF, soit 290 000 euros pour la seule année 2014.

Comme les autres collectivités de France, la Ville de Blanquefort subit un effet-ciseau, aggravé par la réduction de son épargne brute, de l'ordre de 575 000 euros. Bien qu'en réduction, l'épargne dégagée a permis à la Ville d'autofinancer son programme d'investissement, donc sans recourir à l'emprunt en 2014. La Commune a ainsi continué de se désendetter. En pratique, cinq prêts sont en cours, dont 65 % à taux fixe, étant entendu qu'aucun de ces prêts n'est structuré ni toxique.

Au cours de l'année 2014, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3,1 millions d'euros. La Commune a donc pu maintenir ses investissements au même rythme que durant l'année précédente. Parmi ces dépenses, méritent d'être cités :

- ✓ l'extension et l'habillage des Colonnes ;
- ✓ la finalisation de l'actualisation du système d'information de la médiathèque ;
- ✓ l'achat du bus scolaire ;
- ✓ le réaménagement de la cour d'école élémentaire Caychac et sa mise en accessibilité ;
- ✓ les travaux d'enfouissement des réseaux situés dans l'avenue du Général de Gaulle, au centre-ville, dans la rue de la gare et au boulevard Alcide Lançon ;
- ✓ l'installation de deux sanitaires publics, respectivement au parc de Fongravey et sur le parvis des Colonnes ;
- ✓ les travaux de voirie sur le parking de La Poste, rue Alexandre Dumas et rue Maryse Bastié.

Dans ce contexte économique et financier contraint, il est impératif de préserver la santé financière de la Commune. Cette situation implique de fixer un cap pour les années à venir. En effet, compte tenu des efforts demandés aux collectivités locales pour la période de 2015 à 2017 obligent la Ville à avoir une vision pluriannuelle des budgets futurs, afin de maintenir les équilibres.

Ainsi, la construction du budget primitif de l'année 2015 s'inscrit dans un contexte marqué par des recettes encore plus contraintes qu'en 2014. Par exemple, la DGF devrait n'atteindre que 250 000 euros en 2020, contre 1,9 million d'euros en 2013, ce qui équivaut à une perte cumulée de recettes de 8,5 millions d'euros. Compte tenu de cette perte inédite et brutale de ressources et de l'alourdissement de la péréquation, la Ville doit, une nouvelle fois, inscrire des économies importantes dans le budget primitif de l'année 2015.

Dans la note de cadrage qui a été délivrée aux élus et aux chefs de service, il a ainsi été demandé de prévoir des économies de charges générales à hauteur de 7 %. Les efforts considérables qui ont été fournis par la Commune pour réduire ses charges de fonctionnement ne suffiront pas à absorber l'impact budgétaire de la participation des collectivités à la résorption du déficit public.

La Ville a pu se servir de ses réserves pour maintenir ses équilibres financiers, mais, à ce stade, elle est parvenue au bout de cette logique, notamment parce que les taux communaux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis presque vingt ans. Dans le contexte financier actuel, il s'avère donc irréaliste, voire irresponsable, de croire que le budget communal pourrait être maintenu à taux de fiscalité constants pour la durée du mandat en cours.

Le budget 2015 est construit en fonction de différents axes stratégiques et orientations. Les principes antérieurs ne sont pas modifiés :

- ✓ maintenir des services de qualité à destination des Blanquefortais ;
- ✓ réaliser des investissements d'envergure, étant entendu que l'avenir en dépend.

Dans le contexte actuel très contraint, trois priorités guideront la politique de la Ville :

- ✓ éducation et culture (prolongation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ; poursuite des engagements visant une école de qualité à Blanquefort ; soutien confirmé à toutes les actions culturelles) ;

- ✓ action sociale, solidarité et emploi (soutien renforcé au CCAS, étant donné que cette structure concerne toutes les générations et tous les habitants ; garantie des politiques mises en œuvre en matière d'emploi ; maintien de la tarification municipale actuelle) ;
- ✓ bien vivre ensemble (continuer les initiatives favorisant le lien social, en partenariat avec les associations qui représentent des espaces et des ressources importants, qui reçoivent des aides directes et indirectes de la part de la collectivité ; poursuite de la politique volontariste visant l'égalité, la parité et l'accessibilité, notamment en 2015 à travers la lutte contre les préjugés et l'affiche « tous égaux » ; organisation en octobre de la semaine de l'égalité professionnelle ; relance de la Commission dédiée à l'accessibilité, sous l'égide de Danièle Lalemant ; diagnostic Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sur le patrimoine en vue de rendre accessibles tous les bâtiments publics).

La question de la citoyenneté reste tout aussi fondamentale, ce d'autant plus en 2015. À ce titre, un projet a déjà été acté, consistant en la création d'un dispositif de consultation de la population sur des projets communaux. Il s'agira de nommer les membres du labo citoyen, à propos duquel, dans son entièreté, le Conseil municipal a déjà débattu.

Par ailleurs, la Ville soutiendra ses efforts d'investissement, à hauteur de 3,5 millions d'euros. Cela se traduira par de grands projets structurants :

- ✓ travaux en centre-ville ;
- ✓ réhabilitation du patrimoine bâti de la Vacherie ;
- ✓ extension du cimetière communal ;
- ✓ entretien du patrimoine communal ;
- ✓ anticipation de projets qui donneront lieu à des travaux durant le mandat en cours ;
- ✓ définition par un programmiste du projet de reconstruction de l'école du bourg ;
- ✓ définition du pôle artisanal ;
- ✓ conception de l'espace aquatique associatif à Padouens nord.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jacques PADIE, au nom du groupe du Front de Gauche, précisant que François GUÉNET et Gilles PENEL s'y associent, donne lecture du texte suivant :

« Le 31 décembre 2013, lors de ses vœux aux Français, le Président de la République a proposé un pacte de responsabilités, destiné à redresser la compétitivité et à faire reculer le chômage. Ce pacte consiste à accorder 40 milliards d'euros, sur les 50 milliards d'euros prévus, aux entreprises, en vue de les inciter à embaucher et à investir.

Ce pacte doit être financé par une économie de dépenses publiques de 50 milliards d'euros, durant la période de 2015 à 2017, à laquelle les collectivités publiques participeront, à travers une baisse de dotation globale de fonctionnement de 11 milliards d'euros durant cette même période. Notre Commune sera donc impactée par une baisse de 8 millions d'euros durant les années 2014 à 2020 incluses.



Il est d'ailleurs inexact de dire que ces 50 milliards d'euros ne servent qu'à diminuer la dette publique de notre pays, d'autant plus que nous devrions nous interroger quant à la part de cette dette qui équivaut à 60 % d'illégitimité. Ce montant de 50 milliards d'euros sert avant tout à aider les entreprises. Nous ne pouvons donc que constater l'impasse, pour ne pas dire l'échec, de cette politique, au vu de la progression du chômage et de l'atonie des entreprises.

En fait, le MEDEF ne tiendra aucun des engagements que son Président avait promis, en applaudissant le Premier Ministre. Les Communes telles que la nôtre seront donc obligées d'ajuster des missions de service public fort utiles à nos habitants, lesquels sont déjà impactés par la baisse du pouvoir d'achat et par l'incertitude du lendemain. Nous y serons très attentifs et notre crédibilité d'élus du peuple prendra là tout son sens.

Pour finir, étant entendu que ce dernier point n'est pas hors sujet, nous devons exprimer ici notre colère de voir l'idée européenne, construite à l'origine sur des principes de paix et de générosité, se dévoyer vers une soumission insupportable aux marchés financiers. L'exemple de la Grèce, dont le gouvernement démocratiquement élu est confronté à la Banque Centrale Européenne, nous prouve l'existence de nombreuses interrogations à propos de cette financiarisation du monde. Celle-ci induit la remise en cause de la démocratie la plus élémentaire.

Il est inutile de rappeler que 1 % de la population mondiale détient 50 % du patrimoine planétaire. Si la Banque Centrale Européenne veut imposer sa politique d'étouffement à la Grèce, aidée en cela par le Président de la Commission, défenseur des paradis fiscaux, il en sera fini de l'espoir de nos peuples, ainsi que de l'idée même de l'Europe. Personne ici n'aura le droit de s'étonner de la montée de l'extrême droite, voire du fascisme qui se développe dans le monde. Pas même notre gouvernement actuel en pourra s'étonner, lequel s'aligne malheureusement sans état d'âme sur les chemins libéraux de cette Europe des affaires.

Blanquefort s'inscrit dans cette histoire contemporaine et le Débat d'Orientations Budgétaires permet de le rappeler ce soir. Au-delà des mots convenus, nous considérons, au Front de Gauche, que ce serait de cette manière que nous pourrions être fidèles à la motion que nous adoptée en début de séance. Je vous remercie. »

- Danièle LALEMANT exprime sa fierté d'appartenir à une Commune qui, en dépit des contraintes budgétaires, décide que l'accessibilité est une priorité. À travers la Commission consacrée à ce thème, Blanquefort intègre l'accessibilité à l'axe des égalités. De fait, l'accessibilité est universelle et concerne tous les citoyens. De surcroît, c'est une question transversale.

Danièle LALEMANT rappelle que, par conséquent, la question de l'accessibilité ne vise pas seulement les personnes handicapées. C'est d'ailleurs dans cette logique que la Commission a été renforcée par l'ordonnance de septembre 2014. Désormais, des représentants des personnes âgées font partie de cette instance, ainsi que des représentants des secteurs économiques. Cette ordonnance permet aussi de recenser tous les Ad'AP.

Danièle LALEMANT explique que le seul fait de recenser ne suffit pas et qu'il faut aussi que tous les acteurs se sentent concernés par la problématique de l'accessibilité. En écho à la teneur de la motion qui a été adoptée en début de séance, les petites actions quotidiennes, que chacun peut mettre en œuvre, peuvent faire de grandes rivières.

Autrement dit, même si un geste modeste ne rattrapera sans doute pas ce qui n'a pas été déployé auparavant, ni le retard qui a été pris et qui, en France, correspond à quarante années, force est de constater à Blanquefort une réelle volonté de progresser. Danièle LALEMANT réitère l'expression de sa fierté à l'idée d'y contribuer.

- Jean-Louis ALBENTOSA confirme que le contexte de l'année 2015 est particulier. Il rappelle en effet que, habituellement, le Débat d'Orientations Budgétaires se déroule plutôt en octobre ou novembre. L'activité économique quelque peu brûlante a, pour la plupart des Communes, conduit à repousser cette échéance en janvier.

Ce dernier considère en outre que la situation est exceptionnelle, au regard du désengagement de l'État. Il fait référence à la motion du Conseil municipal, qui avait justement porté sur ce point, et souligne que, encore aujourd'hui, ce désengagement reste un sujet d'actualité. Ainsi, la baisse des dépenses publiques, à hauteur de 50 milliards d'euros, impactera les Communes et, en cascade, tout le pays.

Jean-Louis ALBENTOSA observe que, pour les uns, ce montant de 50 milliards d'euros paraît insuffisant, mais que, pour les autres, il semble excessif. Certains se demandent même si ces 50 milliards d'euros seront d'une quelconque utilité, étant donné que les économistes de renom désavouent cette initiative.

Au nom du groupe d'opposition, Jean-Louis ALBENTOSA se félicite de la baisse contenue des charges à caractère général. En revanche, il note l'augmentation, entre 2013 et 2014, de la masse salariale, à raison de 3,4 % sur ce poste budgétaire d'importance, alors que la hausse s'élève plutôt à 1,5 % dans les Communes de même strate. Il qualifie donc cette augmentation de dérapage et souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

De même, Jean-Louis ALBENTOSA s'étonne de l'augmentation des charges de fonctionnement, à hauteur de 1,8 %. Cet écart lui semble considérable. Il note parallèlement la diminution, de 0,37 %, des produits courants qu'il considère comme la conséquence normale des contraintes actuelles.

Par ailleurs, Jean-Louis ALBENTOSA indique qu'il s'attendait à une hausse de la fiscalité, mais note qu'il n'y aura finalement pas de scoop et que la presse devra patienter avant de savoir dans quelles proportions les impôts communaux seront augmentés. Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, Jean-Louis ALBENTOSA se dit surpris par l'annonce du maintien des orientations passées et des investissements habituels, par exemple en faveur de l'emploi, de la culture et de l'éducation. Par conséquent, ce dernier demande quels postes d'investissement seront concernés par les baisses nécessaires.

Jean-Louis ALBENTOSA établit un rapprochement avec les baisses de dotation de l'État, à raison de 520 000 euros en 2015, au moins 350 000 euros en 2016 et presque autant en 2017, soit au total environ 1,2 million d'euros. Il souhaite donc savoir sur quelles lignes budgétaires ces baisses de dotation seront reportées et de quelle manière la vie des Blanquefortais en sera impactée. Ce dernier observe aussi que l'augmentation fiscale sera relativement marginale. Il en déduit que ce n'est pas par ce moyen que les baisses de dotation de l'État seront compensées.

C'est pourquoi le groupe d'opposition réclame un véritable débat pour les trois ou quatre années futures. Il s'enquiert de l'avenir de la Commune, de la façon dont la collectivité pourra « avaler la pilule », ainsi que des postes et services sur lesquels qui seront finalement rognés. Il demande si la qualité de certains services à la population ne sera pas affectée. Jean-Louis ALBENTOSA accepte que, si le temps consacré à cette séance n'y suffit pas, les réponses attendues par l'opposition soient apportées ultérieurement, éventuellement par le biais de la création d'une Commission qui mènerait une réflexion à ce sujet.

- Brigitte GUYONNAUD ne saurait dire qu'elle se satisfait pleinement des orientations budgétaires présentées. Cela dit, elle met en exergue la responsabilité qu'implique la sanctuarisation du budget dédié à l'action sociale, considérant cependant que le maintien des crédits alloués au CCAS ne dédouane pas la collectivité de réfléchir à la pertinence des politiques sociales. Elle souligne le travail qui est fourni dans cette optique, tant à l'échelon local que communal et au-delà.

Brigitte GUYONNAUD affirme que cette mission est difficile. Elle rappelle que la Commune tient ses engagements et que, lors de la dernière séance de Conseil municipal, la prolongation du soutien du plan local d'insertion, à travers l'ADSI (Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion), avait été votée à l'unanimité.

En outre, le soutien permanent est également préservé pour des structures telles que l'épicerie sociale et solidaire. Brigitte GUYONNAUD explique à cet égard qu'il serait hors de question de s'éloigner des personnes qui se trouvent dans les situations les plus précaires. Telle est la ligne de conduite de la Ville de Blanquefort.

La Municipalité tient aussi à l'équité et, par conséquent, utilise autant que faire se peut les grilles tarifaires dans tous les services rendus à la population. C'est un point qui est susceptible de répondre à une partie des questions soulevées par Jean-Louis ALBENTOSA.

Brigitte GUYONNAUD souligne que la majorité ne tient pas ce budget pour acquis. En l'occurrence, l'ensemble de l'équipe du CCAS s'emploie à respecter les engagements qui ont été pris vis-à-vis des Blanquefortais. C'est effectivement une grande responsabilité, car le défi ne sera pas simple à tenir. Cette dernière affirme que, dans les années à venir, la Ville y veillera.

Un Débat d'Orientations Budgétaires sera également mené au sein du Conseil d'administration du CCAS, de sorte que ces différents points seront à nouveau abordés. Les membres de cette instance veilleront particulièrement à ce que tous ces engagements soient honorés.

- Pierre LABORDE souligne le fait que, malgré une conjoncture difficile, les orientations des deux premières mandatures sont à nouveau affirmées. Il estime donc que le cap est maintenu, au moins pour ces orientations. En outre, les priorités sont nettement mises en évidence : la culture, l'éducation, la politique sociale, le maintien du tissu social et les aides aux associations.

Ce dernier met en exergue l'importance des investissements, notamment pour l'extension du cimetière qui devrait être achevée en 2015, ainsi que pour la réhabilitation de la Vacherie. En outre, à travers un plan pluriannuel, le patrimoine communal sera préservé, notamment celui de l'école du bourg.

Pierre LABORDE confirme que les charges inhérentes au personnel sont contenues, c'est-à-dire que l'augmentation est due essentiellement au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) auquel aucune collectivité ne saurait échapper. Il n'est pas non plus question de diminuer l'effectif car, dans ce cas, les services rendus à la population le seraient aussi.

Pierre LABORDE en déduit une probable augmentation des impôts à venir, étant entendu qu'il est à ce jour impossible d'en définir l'ampleur. Cela dit, ce dernier rappelle que Blanquefort fait partie des trois Communes de l'actuelle Métropole qui sont les moins imposées. Il affirme que l'objectif vise à maintenir cette position qui, dans le classement, est tout à fait honorable.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET confirme l'augmentation des dépenses de fonctionnement, toutefois de façon très mesurée eu égard aux frais de personnel qui, au contraire, sont en forte hausse. Elle partage l'analyse qui vient d'être faite par Pierre LABORDE, en tant qu'ancien élu en charge des ressources humaines, et souligne que la moitié de l'augmentation des dépenses de fonctionnement est strictement liée au GVT, ainsi qu'au fait que l'année 2014 avait été impactée par de nombreuses réformes.

Il s'agissait en particulier de la réforme indicielle concernant les catégories C, occasionnant un coût d'environ 150 000 euros qu'il avait fallu répercuter sur le compte 012. S'était ajoutée une série de nouvelles lois qui avait impliqué une augmentation importante de ce même compte. Malgré tout, il est vrai que le nombre d'agents reste élevé et Sylvie CÉSARD-BRUNET rappelle que la qualité des prestations en dépend.

Enfin, Sylvie CÉSARD-BRUNET considère comme étant très intéressante la proposition visant la participation, la plus nombreuse possible, des élus à une réflexion qui serait menée sur le budget. Elle suppose que le Conseil municipal aura l'occasion d'en parler à nouveau, même s'il est probable que le labo citoyen a déjà posé les principes de base concernant cette perspective.

- À propos des services rendus à la population, Matthias SWIERZEWSKI rappelle que, historiquement, la Ville de Blanquefort a toujours pris grand soin de ses habitants. Cette volonté s'est traduite par l'intégration de nombreux agents pour le fonctionnement communal.

Ce dernier observe à son tour que le contexte actuel est particulier. Des paris sur l'avenir sont faits, lesquels porteront leurs fruits ou non. Il conçoit que les résultats actuels puissent être décevants. Pour autant, il met en avant les opportunités et les espoirs qui pourraient être concrétisés à travers la réforme des collectivités, la métropolisation et les mutualisations en cours de mise en place avec l'agglomération.

Ces solutions pourraient atténuer la stagnation et la morosité économique qui sont constatées depuis plusieurs années. Elles effaceraient en quelque sorte l'augmentation du

GVT qui, compte tenu de l'effectif d'agents blanquefortais, est plus importante à Blanquefort qu'ailleurs. Matthias SWIERZEWSKI suppose que la mutualisation au sein de la Métropole, à moyen terme, pourrait réduire la difficulté du contexte économique national.

- Jean-Claude MARSAULT constate les modifications importantes qui s'opèrent actuellement, à la fois au niveau de l'État, mais aussi à l'échelon européen et dans le monde. Il en est de même sur le territoire métropolitain et localement, avec des changements et perturbations.

C'est pourquoi ce dernier estime qu'il est important de poser à nouveau des questions de base. Il confirme la priorité engagée par Madame le Maire concernant les volets de l'enfance et de la jeunesse. De fait, près de 6 000 jeunes sont accueillis à Blanquefort, formant ainsi une population nombreuse qui, quoi qu'il en soit, incarne l'avenir du territoire.

Jean-Claude MARSAULT recommande donc d'y consacrer les moyens nécessaires. Il préconise un fonctionnement efficace, mais adapté et raisonné sans pour autant endommager la qualité des services communaux. Il incombe à la Commune de développer des politiques dans le domaine de l'éducation, pour les quatre années à venir. Dans la mesure où celles-ci sont liées au développement de la Commune, il importe de définir à nouveau les actions à mener auprès de ce public de jeunes et d'enfants, de la crèche au lycée.

En 2014, la procédure d'aménagement des rythmes scolaires avait été engagée, assortie d'un engagement financier conséquent, sachant que l'État et la CAF apportent un soutien important. Le dispositif sera probablement reconduit cette année, avec la finalisation d'un projet en mai ou juin 2015.

Cela dit, Jean-Claude MARSAULT fait part de sa préoccupation au regard des thématiques de la laïcité et de la démocratie. Il considère que l'effort doit être maximal à cet égard et conduit avec les énergies de tous. Ce dernier souhaite qu'un travail de fond soit mené, ainsi que des actions de communication, à propos du développement durable, des technologies de l'information et de la communication, de l'école de la citoyenneté et de la famille.

Selon Jean-Claude MARSAULT, ces volets doivent faire partie des priorités et de contribuer à la réussite de la jeunesse blanquefortaise. Il invite chacun à considérer l'importance de l'engagement à l'égard de cette population, ainsi que des budgets que la Commune devra soutenir pour des réhabilitations et travaux d'envergure dans les écoles, et pour l'encadrement. Cela dit, ce dernier annonce des mutations, mutualisations et réorganisations dans les services, grâce auxquelles l'efficacité sera accrue.

- Véronique FERREIRA précise que le budget sera à nouveau abordé au fil des séances de Conseil municipal. En attendant, elle souhaite dresser le bilan de ce qui vient d'être échangé.

Véronique FERREIRA observe avec satisfaction, a fortiori dans le contexte actuel, que le budget est sain. En effet, les taux d'endettement et de fiscalité sont très bas, ménageant ainsi un certain nombre de marges de manœuvre. Il est également satisfaisant de constater

que les efforts à fournir ont été anticipés, notamment en 2014. À défaut, la situation aurait été encore plus difficile.

Même si les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,78 %, il convient de ne pas oublier que la réforme des rythmes scolaires a été déclinée en cours d'exercice 2014. L'expérimentation, inévitablement, s'est révélée relativement compliquée, mais les coûts, finalement, ont pu être absorbés dans le compte 012. Madame le Maire rappelle avoir demandé qu'au cours de la première année, les recrutements demandés soient concrétisés. En l'occurrence, cette question ne posait pas le moindre souci. Par conséquent, du fait du GVT notamment et malgré les nouveaux recrutements, la hausse des montants inscrits au compte 012 a été d'autant plus contenue en 2014.

Pour autant, Véronique FERREIRA annonce que, dans le cadre du mandat qui sera effectif jusqu'en 2020, il y aura 8,7 millions d'euros de moins en recettes cumulées. Elle considère que cette diminution devra être prise en compte et reconnaît que cette nouvelle puisse susciter des interrogations. À cet égard, Madame le Maire fait allusion à la motion qui a été votée par le Conseil municipal en septembre 2014. Elle estime que les collectivités doivent effectivement participer de la baisse du déficit public et que prétendre le contraire serait irréaliste.

Cela étant, cette dernière se dit gênée par l'ampleur de l'effort demandé. En effet, les Communes font office de derniers boucliers pour les citoyens. De plus, il est avéré que les investissements locaux, en particulier à l'échelon des Communes, sont des moteurs essentiels pour l'économie.

Le défi, pour la Ville de Blanquefort, est donc de taille. Véronique FERREIRA indique qu'il faudra faire en sorte que le budget élaboré pour l'année 2015 soit un nouvel engagement pour les années ultérieures. Très probablement, des efforts importants seront fournis en 2015 et permettront d'absorber, un peu moins difficilement que prévu, la baisse des recettes qui sera imposée par la suite.

Véronique FERREIRA explique que la Commune parviendra à supporter cette diminution de ressources, dès lors qu'elle fera les choix nécessaires. Il s'agira de distinguer les postes budgétaires qui correspondent au cœur de fonctionnement communal et à la raison d'être de la collectivité, par rapport à d'autres lignes qui mériteront la plus grande vigilance et que, justement, il ne faudra pas baisser. Ce sera à partir de telles priorisations que, par la suite, les discussions concerneront d'autres sujets.

Véronique FERREIRA confirme les trois axes prioritaires qui ont été explicités ci-dessus. Ainsi, le champ de l'éducation, associé à celui de la culture, relèvent des missions essentielles de la Commune et de son cœur de métier. Faisant référence à la motion votée en début de séance, Madame le Maire souligne que la culture est l'un des outils de la lutte contre l'obscurantisme.

Par ailleurs, comme indiqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires, Madame le Maire estime que toutes les politiques publiques devront être évaluées. Il faudra, pour chacune d'elle, se demander à qui elle profite, c'est-à-dire si elle profite au plus grand nombre et à ceux qui en ont le plus besoin. En corolaire, dès lors qu'une évaluation révélerait qu'une politique ne profite qu'à un nombre restreint de citoyens, il faudrait identifier ces derniers

et se demander s'ils ne pourraient pas trouver un service similaire qui ne serait pas assuré par la Commune. Véronique FERREIRA considère qu'il n'y aura rien de honteux à se poser ce type de question. Inversement, il pourrait apparaître qu'un service, même s'il ne bénéficie qu'à peu de personnes, ne serait pas rendu autrement que par la Commune et qu'il contribuerait véritablement au lien social.

Véronique FERREIRA souhaite que le budget, sain au départ, soit maintenu aussi longtemps que possible. Elle estime que cette exigence fait partie des responsabilités des élus et que ces engagements doivent être tenus. La suppression brutale de l'une de ces prestations n'est pas envisageable et, si une suppression s'avérait incontournable, elle ne serait opérée qu'après concertation et information. Véronique FERREIRA prévoit que le travail des élus, avec l'ensemble des services et partenaires, dans cette perspective et au-delà des seules orientations ici présentées, sera quotidien durant tout le mandat.

Ces différents points seront à nouveau discutés au sein du Conseil municipal, mais aussi dans les Commissions et les différentes assemblées où siègent certains élus. En attendant, un effort considérable sera fourni au cours de l'exercice 2015, moyennant l'inscription de 3,5 millions d'euros au titre des investissements. Il n'est cependant pas certain qu'un effort de cette ampleur puisse être renouvelé dans les années à venir, mais, pour le moins, au début du mandat en cours, il apparaît opportun que les grands projets structurants soient préservés autant que possible.

En conclusion, Véronique FERREIRA note que la crise était, jusqu'à présent, un événement qui semblait n'appartenir qu'au monde de la télévision. Or, maintenant, toutes ses conséquences sont tangibles dans les collectivités locales.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

#### Affaire n°15-006 : SCHÉMA DE MUTUALISATION MÉTROPOLITAIN

Le schéma de mutualisation est proposé dans les 28 Communes de la Métropole. Parallèlement au processus de métropolisation, la question de la mutualisation est en effet posée, sachant qu'elle ne découle pas de la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), mais d'une autre loi qui avait été votée en 2010.

Il ne s'agit pas de transférer des compétences puisque, dans ce cas, la décision n'appartient plus à la collectivité qui a transféré telle ou telle conséquence. Dans le cadre d'une mutualisation, la décision reste à la main de la collectivité, mais le travail d'instruction peut être réalisé par des agents métropolitains qui constituent un service commun.

Il est rappelé que la Métropole bordelaise n'est pas la seule à s'inscrire dans cette dynamique et qu'un certain retard peut même être constaté, de la part de Bordeaux Métropole, en matière de mutualisation et par rapport à d'autres collectivités françaises similaires. Par exemple, la Métropole de Lyon a déjà très largement approfondi le travail de métropolisation et de mutualisation.

Par ailleurs, la Métropole bordelaise présente une caractéristique : la ville centrale, c'est-à-dire Bordeaux, ne regroupe qu'environ 33 % de la population, alors que ce pourcentage s'avère généralement plus important dans les autres Métropoles.

Le schéma de mutualisation ici proposé émane de différents services de plusieurs Communes, moyennant des groupes de travail ayant réuni des Directeurs Généraux des Services et des Directeurs des Communes. Ces derniers ont travaillé afin de lister les fonctions qui pourraient être mutualisées. Il revient donc au Conseil municipal de rendre un avis sur cette liste, étant entendu que ce vote n'impliquera pas que toutes ces mutualisations possibles ne seront pas forcément mises en place à Blanquefort. Cette liste doit être considérée comme étant globale.

Une mutualisation signifie la création d'un service commun. Dans ce cadre, les collectivités sont organisées selon trois niveaux : la Métropole, les Communes et les services communs. Dès lors, les agents dont les postes sont mutualisés intègrent un de ces services communs, lequel est rattaché à un territoire ou à une direction territoriale, telle que la DT Ouest pour Blanquefort. Ces services sont placés sous l'autorité administrative de la Métropole, mais aussi sous l'autorité fonctionnelle du Maire et de la Commune.

En d'autres termes, une mutualisation n'implique pas que les agents communaux concernés deviennent métropolitains. Cependant, parallèlement, des contrats d'engagement sont signés. Ainsi, pour toute fonction mutualisée, sont définis un certain effectif et un niveau financier, tandis que la continuité de tel ou tel service est garantie sur un territoire donné.

Le présent schéma comporte donc la liste des fonctions qui seraient éventuellement mutualisées, lesquelles sont au nombre d'environ 130. Il appartient aux Communes elles-mêmes de décider d'adhérer ou non à telle ou telle mutualisation, conformément au principe de mutualisation à la carte.

Deux temps de mutualisation sont prévus en 2015. Ensuite, chaque année, il sera possible de mutualiser une fonction pour laquelle la décision n'aurait pas encore été prise. Inversement, une mutualisation effective ne pourra pas être annulée.

Les fonctions ainsi listées sont diverses, allant des fonctions-support telles que les ressources humaines, les services juridiques et financiers, aux fonctions plus spécifiques, par exemple l'entretien des bâtiments. Il en est de même pour le volet numérique et bien d'autres services.

Par ailleurs, le schéma de mutualisation ici présenté ne porte pas encore sur les enjeux financiers, même si Madame le Maire aurait préféré qu'il en soit autrement. En effet, la question financière reste importante. Il est néanmoins acté que, dès lors qu'une mutualisation sera effective pour tel ou tel service, la dynamique de charge et le GVT ne seront pas impactés les années suivantes, du point de vue de la somme à verser à la Métropole ou, plutôt, de la somme qui ne sera pas versée par la Métropole. En d'autres termes, les dynamiques de charge incomberont à la Métropole, et non aux Communes.

Pour l'instant, la façon dont sera calculée la somme globale correspondant à la mutualisation n'est pas définie. Il s'avère que le processus de métropolisation progresse



très rapidement, mais que, à ce stade, le Bureau de la Métropole n'a pas encore connaissance de ce montant global, de sorte que le Conseil communautaire et, par conséquent, le Conseil municipal de Blanquefort, n'en sont pas davantage informés. Cette première délibération sur la mutualisation porte donc sur le schéma dans sa globalité.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation métropolitain.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jacques PADIE confirme que le Conseil municipal est sollicité pour rendre un avis sur cette proposition de schéma, conformément à l'obligation instaurée par la loi du 16 décembre 2010. Il en est de même pour le transfert de compétences ou d'équipements qui découle de la loi MAPTAM, adoptée le 27 janvier 2014. Jacques PADIE souligne que la mutualisation se trouve désormais sur un chemin sans retour, vers une Métropole qui concentrera la totalité des pouvoirs communaux.

Dans cette perspective, ce dernier estime que la question porte sur l'avenir des Communes, de ses personnels et de cette proximité essentielle qui, depuis la révolution française, est due aux citoyennes et citoyens qui ont élu leur Maire. Jacques PADIE évoque un possible glissement, du fléchage actuel, vers l'introduction du suffrage universel pour le Président et les Conseillers métropolitains. Dans cette hypothèse, il est à craindre que cette logique de métropolisation ne transforme les Communes en simples Mairies d'arrondissement, vidées de leur sens à court ou moyen terme.

C'est pour ces raisons que le groupe représenté par Jacques PADIE s'abstiendra sur le vote du schéma de mutualisation. Celui-ci n'apparaît en effet que comme une facette d'une grande réforme territoriale au sujet de laquelle le peuple n'a jamais été consulté.

- Jean-Louis ALBENTOSA considère le mouvement général vers les métropolisations comme étant inéluctable. Il convient que l'union ne peut qu'être favorable aux espaces verts, par exemple. Cependant, il exprime sa gêne au regard de la question démocratique, arguant que de nombreux pouvoirs seront confiés à ces nouvelles assemblées qui ne seront pas directement élues par les citoyens.

Globalement, conformément à la position déjà affirmée lors de la venue à Blanquefort d'Alain JUPPÉ, le groupe d'opposition réitère son soutien à la mutualisation. Il recommande de réfléchir sérieusement à tous les services qui seront transférés, de manière à éviter toute erreur qui serait ensuite irrémédiable. Jean-Louis ALBENTOSA souligne justement que le rôle des élus consiste justement à débattre de tels sujets. À ce stade, les domaines susceptibles d'être mutualisés lui semblent tout à fait acceptables. Il annonce donc que son groupe votera en faveur du schéma de mutualisation.

- Véronique FERREIRA précise que cette délibération ne porte pas sur la métropolisation proprement dite. Par conséquent, la décision des mutualisations ne sera pas prise par

l'assemblée métropolitaine, mais par chaque Commune en vertu du principe d'autorité fonctionnelle. Ainsi, si les agents sont administrativement transférés à la Métropole, l'autorité sur les services communs n'en restera pas moins du ressort des Communes.

Par ailleurs, la question du suffrage universel par rapport à la métropolisation, vue sous l'angle de la loi MAPTAM, constitue un tout autre volet que celui qui est en jeu à travers la présente délibération. Véronique FERREIRA convient toutefois que la complication résulte du fait que les deux processus sont simultanés, de sorte qu'il peut parfois être difficile de les distinguer.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 30 voix favorables et 3 abstentions (J. PADIE, G. PENEL et F. GUÉNET).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

#### Affaire n° 15-007 : CHOIX DES DOMAINES À MUTUALISER - AUTORISATION

Avant de prendre la décision des mutualisations éventuelles de services, la Commune doit pouvoir commencer à discuter avec la Métropole sur ce que deviendraient ces services mutualisés, donc communs. Il est toutefois précisé qu'une acceptation formalisée lors de cette séance de Conseil municipal ne signifierait en aucun cas un accord définitif. Il ne s'agirait que d'un accord donné pour la discussion avec la Métropole sur le contrat d'engagement.

Dans cette perspective et pour la première vague des mutualisations, deux domaines sont proposés : la gestion du domaine public et l'urbanisme, c'est-à-dire les instructions d'autorisations d'occupations des sols, autrement dit les instructions de permis de construire.

Dans le volet concernant la gestion du domaine public, une partie porte sur la propreté urbaine qui, en fait, ne relève pas d'un choix, mais d'une obligation. Cela s'inscrit dans la régularisation des compétences, étant donné que la Communauté urbaine aurait dû endosser la compétence de la propreté urbaine depuis sa création, c'est-à-dire depuis les années 60. Par conséquent, quelle que puisse être la volonté des uns ou des autres, tout ce qui concerne la voirie volontaire et la propreté urbaine doit être transféré à la Métropole.

C'est ainsi que les différents services ont commencé à travailler sur les projections possibles, ainsi que sur les difficultés de mise en œuvre. En fonction de la gestion du domaine public, tel ou tel volet pourrait incomber à la Métropole à travers un service commun, tandis que tel ou tel autre resterait dans le giron de la Commune. Par exemple, la Ville de Blanquefort est particulièrement fière d'avoir reçu la quatrième fleur, mais, pour autant, il ne sera pas question de raisonner à partir de découpages qui conduiraient à distinguer les voiries et parcs en fonction de leur Commune d'origine.

Il est donc apparu opportun de proposer l'ensemble de la gestion du domaine public en discussion du contrat d'engagement. En effet, cette façon de procéder serait la plus cohérente au regard des agents. De plus, dans cette conception du contrat d'engagement, il

sera plus facile d'établir des critères objectifs, par exemple vis-à-vis du jury de la quatrième fleur, et de les mettre en avant. C'est dans cette optique que la première proposition, concernant la gestion du domaine public, a été envisagée.

La deuxième proposition porte sur les instructions d'autorisations d'occupations des sols, étant entendu que les dossiers seront de toute façon instruits sur la base du PLU qui, par définition, sera métropolitain. Pour les administrés, la procédure ne changera pas et ces derniers déposeront leur demande de permis de construire comme auparavant, étant donné que la Commune restera obligatoirement la porte d'entrée. En revanche, l'instruction sera réalisée par un agent qui aura été rattaché au service commun concerné de la Métropole. La décision finale sera de toute façon prise, comme aujourd'hui, par le Maire et en fonction du PLU.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à engager avec Bordeaux Métropole les négociations nécessaires à l'élaboration du contrat d'engagement, essentiellement pour les deux premiers thèmes, c'est-à-dire la gestion du domaine public et l'urbanisme.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-008 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DE LA COMMUNE

La ville de Blanquefort a signé une convention de concession de distribution publique de gaz avec la ville de Bordeaux le 30 septembre 1957, celle-ci ayant fait l'objet d'un avenant n°1 le 7 mars 1991. Ce premier avenant a subrogé la SEML Gaz de Bordeaux (aujourd'hui Régaz-Bordeaux) dans les droits et obligations de la ville de Bordeaux et a prorogé la convention de 30 ans, soit jusqu'au 7 mars 2021.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a attribué aux communautés urbaines la compétence de la distribution publique d'électricité et de gaz. Les métropoles nouvellement créées au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont Bordeaux Métropole, ont à exercer cette compétence sans délai.

Un avenant n°2, joint en annexe, doit donc être signé pour prendre acte de l'exercice par la Métropole, en lieu et place de la ville de Blanquefort, des missions d'autorité concédante de la distribution de gaz.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- ✓ d'acter le fait que la métropole se substitue à la ville de Blanquefort dans la convention de concession et son avenant ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2, ci-joint, et toutes les pièces relatives à cette affaire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 15-009 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RHI (RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE), CONVENTION ENTRE L'UES (UNION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE) ET LE PACT SUD-OUEST, LANCEMENT DE LA DUP (DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE) VIVIEN-GRAVIÈRES

Le diagnostic mené dans le cadre de la MOUS a identifié le site des Gravières – parcelle AL 14 comme une poche isolée de bidonvilles. Dans un premier temps, la ville a sollicité les services de l'État pour mettre en place sur ce terrain un périmètre d'insalubrité afin d'éviter à court terme tous risques sanitaires et de sécurité. (Conseil Municipal du 28 avril 2014 et Arrêté Préfectoral du 21 novembre 2014).

Afin de résorber définitivement l'habitat insalubre sur le site des GRAVIÈRES, il s'agit maintenant de procéder au relogement temporaire des familles concernées, le temps de la démolition, du nettoyage du terrain et de la construction de 4 logements PLAI destinés aux mêmes familles. Cette démarche dite « à tiroirs » nécessite des moyens et des partenariats spécifiques pour que la ville mène à bien ce projet ambitieux.

Tout d'abord, il convient de lancer une procédure nommée « Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) pour solliciter les financements de l'ANAH à hauteur de 100% du déficit de cette opération d'éradication de bidonvilles sur la commune.

Ensuite en s'appuyant sur la loi « Vivien » du 10 juillet 1970, il est possible de bénéficier d'un régime dérogatoire du droit commun pour exproprier le foncier visé par l'Arrêté Préfectoral d'insalubrité Irrémédiable. Le grand nombre d'indivisaires concernés par la vente de ce terrain oblige la ville à engager une DUP « Vivien » pour permettre la possession anticipée de la parcelle qui doit accueillir le projet des 4 logements.

La réalisation de ce projet doit être menée par un bailleur social, c'est pourquoi la ville souhaite habiliter son partenaire l'UES afin qu'il dépose les demandes de subventions RHI et bénéficie de l'expropriation engagée par la ville.

Il vous est demandé Mesdames et Messieurs,

- ✓ d'habiliter l'Union de l'Économie Sociale (UES) à déposer devant la commission nationale LHI (Lutte contre l'Habitat Indigne) les dossiers de demande de vérification d'éligibilité et de subventions, ceci dans le cadre de la procédure RHI.
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure d'expropriation au titre de la loi N°70-612 du 10 juillet 1970 dite « loi Vivien » portant sur l'immeuble situé au 48 rue des Gravières, cadastré AL14, à Blanquefort, en vue de la résorption de l'habitat insalubre, au profit de l'Union de l'Économie Sociale.
- ✓ d'approuver le dossier de DUP et les documents afférents destinés à être soumis à Monsieur Le Préfet.
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents liés à la procédure d'expropriation.

- oOo -

Madame le Maire s'associe à Patrick BLANC pour féliciter les services qui traitent le dossier et accompagnent les habitants de la parcelle concernée. Cette dernière ouvre le débat, mais personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 15-010 : AUTORISATION DE VENTE ET DE DON DES DOCUMENTS RETIRÉS DES COLLECTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE ASSIA DJEBAR POUR L'ANNÉE 2015

Dans le cadre du plan de régulation des collections, la Médiathèque propose pour l'année 2015 d'organiser la vente à prix symbolique des documents désherbés.

Cette vente permettra d'attirer la population vers un établissement municipal à son service, qu'elle ne connaît et ne fréquente pas toujours. Ce type d'action s'intègre dans une politique de lecture publique et attire un public nombreux qui saisit là une occasion d'acquérir des ouvrages à petit prix.

Cette vente se déroulera aux Colonnes, le samedi 7 mars 2015 de 10 heures à 16 heures.

Il vous est proposé de fixer le prix de vente ainsi que les modalités de la mise en œuvre comme il suit :

- Prix unitaire de vente des livres : 1 euro pour tous les documents (livres, CD et DVD),
- Vente réservée aux particuliers ce qui exclut les revendeurs,

- Nombre de documents achetés limité à 10 par personne.

Les documents qui n'auront pas été vendus seront légués sous forme de don aux organismes suivants :

- bibliothèques et centres de documentation des écoles, collèges et lycées de la Ville,
- résidences de personnes âgées,
- associations humanitaires et caritatives.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- ✓ d'autoriser la vente de documents telle que définie ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le don des ouvrages invendus aux organismes cités précédemment.

- oOo -

Madame le Maire se félicite de cet événement, qui, chaque année, est couronné de succès. Elle ouvre le débat.

- Aysel AZIK remercie la municipalité pour cette initiative. Elle constate également le succès de l'opération qui, année après année, est confirmé. Preuve en est le grand nombre de participants. Grâce à cette vente, les Blanquefortais peuvent acquérir de nombreux ouvrages, chacun pour une somme tout à fait modique. Aysel AZIK espère que cette manifestation sera pérenne à l'avenir.

- Véronique FERREIRA ne voit aucune raison pour laquelle le désherbage ne serait pas renouvelé. Elle confirme le prix extrêmement raisonnable des livres vendus.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Christophe JUSSON

Les deux délibérations ci-dessous sont présentées conjointement.

Affaire n°15-011 : AVANCE SUR LA SUBVENTION 2015 À L'ASSOCIATION « RUSTINE ET CAMBOUIS »

L'association « atelier Rustine et Cambouis » a déposé une demande de subvention en 2014 auprès de la Métropole pour l'année 2015. Le traitement de ce dossier a pris du retard à la métropole et le versement de cette subvention n'interviendra pas avant plusieurs mois. Compte tenu du vote du budget en mars 2015, l'association sollicite une avance sur la subvention municipale 2015 pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs

✓ de verser une avance correspondant à 25% de la subvention allouée en 2014 à l'association Atelier Rustine et Cambouis :

	Imputations	Subvention 2014	Avance 2015
Atelier Rustine et Cambouis	Nature 6574 Fonction 830	12 750 €	3 187 €

Affaire n° 15-012 : CONVENTION DE DONS DE VÉLOS ENTRE LA POSTE ET LA VILLE DE BLANQUEFORT

Pour permettre à l'association « Rustine et cambouis » de se développer, il est prévu un partenariat avec La Poste pour la récupération de vélos aliénés, qui pourraient être remis en état, utilisés, prêtés ou vendus par l'association.

La Poste ne faisant don de ses vélos qu'à des collectivités, elle propose à la ville de Blanquefort de signer une convention (ci-jointe) pour une durée de 1 an renouvelable tacitement deux fois et définit les modalités de récupération, de dépersonnalisation et de devenir des vélos.

Le nombre de vélos n'est pas défini. Les dons se feront au fur à mesure des vélos aliénés disponibles.

Comme stipulé dans la convention, la ville fera appel à l'association « Rustine et Cambouis » pour la récupération, la remise en état et la gestion du devenir de ces vélos. Une convention spécifique sera signée entre la ville et l'association, et reprendra les engagements pris par la ville auprès de La Poste pour les différentes étapes. Elle encadrera également les modalités de don de ces vélos par la ville à l'association.

Aussi, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la ville et La Poste,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Sandrine LACAUSSADE met en avant l'importance des associations telles que « Rustine et Cambouis » qui apportent des connaissances techniques, lesquelles s'avèrent quotidiennement utiles aux usagers et à tous ceux qui sont enclins à une première approche du vélo.

Elle souligne un autre avantage de taille : le volet relationnel qui constitue une contrepartie intéressante à l'égoïsme et au repli sur soi à cause desquels la société actuelle fait l'objet de critiques fréquentes. De surcroît, les échanges favorisés à travers cet atelier sont intergénérationnels et concernent des Blanquefortais de tous horizons.

C'est pourquoi la Municipalité estime qu'elle ne peut que soutenir de telles associations et les encourager à étendre leurs actions.

- Véronique FERREIRA confirme cette analyse, d'autant plus que le recyclage de vélos correspond tout à fait à l'esprit de l'Agenda 21.

Mises aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 15-013 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PHASES 2 ET 3 DU PROJET DE LA VACHERIE (MAISON DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE DU PARC DES JALLES)

Dans le cadre du projet Vacherie, Maison de l'agriculture et de la Nature du Parc des Jalles, les travaux sont programmés en 3 phases :

- Phase 1 : Rénovation de la Vacherie et de ses échoppes, à hauteur de 400 000 € en 2014.
- Phase 2 : Rénovation de la Vacherie et de ses échoppes, fin des travaux début 2016.
- Phase 3 : Construction des bâtiments agricoles, fin des travaux début 2016.

La commune a déjà sollicité et obtenu une participation financière de 220.144,00 € auprès de la Communauté urbaine de Bordeaux en 2014 (délibération CUB du 28/11/14) pour :

- la phase 1 des travaux,
- l'achat de clôtures agricoles,
- l'achat à la SAFER de terrains agricoles,
- la réalisation d'une étude environnementale.

En 2015, la Ville de Blanquefort peut solliciter une participation financière auprès de Bordeaux Métropole pour les phases 2 et 3 du projet (pour un coût prévisionnel total de 1.264.576 €), selon le plan de financement suivant :

- Bordeaux métropole : 35,6% soit 450.000,00 €
- Commune : 64,4% soit 814.576,00 €

Aussi, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- ✓ de solliciter la participation de Bordeaux Métropole pour la réalisation des phases 2 et 3 des travaux du projet Vacherie, selon le plan de financement précité.
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.



- Jean-Louis ALBENTOSA signale en préambule qu'il s'exprime au nom d'une partie seulement de son groupe et que Patricia DUREAU prendra ensuite la parole. Il réitère les propos déjà tenus à propos de la première phase du projet, c'est-à-dire que la Vacherie et les échoppes s'inscrivent tout à fait logiquement dans le sens d'un investissement communal. La deuxième phase, c'est-à-dire la continuation de la rénovation de la Vacherie et des échoppes, ainsi que la fin des travaux, va également dans le bon sens.

En revanche, Jean-Louis ALBENTOSA considère que la troisième phase, concernant la construction de bâtiments agricoles, ne correspond pas au rôle d'une Commune, pas davantage que le développement de l'activité qui en découlera. Ce dernier rappelle en effet qu'une Commune n'est pas censée faire ce type d'investissement, en dépit de l'argument déjà entendu selon lequel la Ville de Blanquefort intervient également dans le domaine industriel. Il souligne qu'il s'agit ici d'une mono-activité.

De plus, Jean-Louis ALBENTOSA exprime son inquiétude quant aux frais de fonctionnement qui devront être assumés par la suite, étant entendu que ces nouveaux bâtiments devront être entretenus et chauffés. Au regard des contraintes financières actuelles, il semble que les économies que doit faire la Commune devraient justement porter sur ce poste.

Enfin, Jean-Louis ALBENTOSA regrette que ces questions fassent l'objet d'un seul vote, arguant qu'une partie du groupe d'opposition aurait pu approuver une partie des points. Dans ce contexte, il annonce un vote global négatif sur les phases 2 et 3.

- Patricia DUREAU remercie la municipalité qui a répondu à sa demande de transmission d'une plaquette. Elle en apprécie le caractère complet et, ainsi, se félicite d'avoir pu étudier le projet en profondeur, ainsi que sa philosophie. En dépit de craintes au plan financier, tant à l'égard de l'envergure du projet que de sa rentabilité vis-à-vis de l'éleveur, cette dernière indique qu'elle y est favorable.

La première raison invoquée est son fort attachement personnel à la préservation du patrimoine et de l'environnement. De surcroît, il lui semble important de maintenir et encourager l'agriculture de proximité. Par ailleurs, le volet concernant la formation et l'éducation apporte du sens à l'ensemble du projet.

Dans le contexte actuel, Patricia DUREAU estime qu'il est indispensable de garder des liens étroits avec la nature et l'environnement. Il faut apprendre à en protéger les richesses et, à ce titre, le projet de la Vacherie est tout à fait louable.

- Matthias SWIERZEWSKI confirme l'importance de l'enjeu qu'implique ce dossier, au-delà d'ailleurs de la préservation du patrimoine. Il recommande la plus grande vigilance pour que la municipalité n'oublie, à aucun moment, sa responsabilité par rapport à tous les coûts induits par le projet.

Cela dit, Matthias SWIERZEWSKI souligne que l'entretien du patrimoine porte non seulement sur les bâtiments, mais aussi sur les milieux naturels. Il rappelle que, de la même manière qu'un bâtiment non utilisé est un bâtiment qui s'abîme, un patrimoine naturel non utilisé se détériore. Ce dernier affirme qu'un patrimoine naturel comporte une forte valeur ajoutée dès lors qu'il est vivant. En quelque sorte, une sanctuarisation dans le

temps serait un luxe pour l'agglomération, étant entendu que ces patrimoines naturels ne sauraient être considérés seulement comme des musées.

L'agriculture de proximité doit être encouragée, compte tenu de l'activité économique qu'elle engendre, ce en dépit des fragilités qui peuvent être cernées. De fait, toute activité comporte aujourd'hui des zones de fragilité, y compris l'économie industrielle du territoire. À ce titre, les pouvoirs publics ont justement pour rôle de recréer des dynamiques qui ont disparu à une certaine époque, alors que la tendance conduisait à l'abandon de certains domaines d'activité. Matthias SWIERZEWSKI suppose que, dès lors que la nouvelle dynamique introduite par La Vacherie sera effective, le patrimoine blanquefortais n'en sera que mieux préservé.

- Virginie JOUVE apprécie la position exprimée par Patricia DUREAU, au même titre, semble-t-il, que l'appétit manifesté par Alain JUPPÉ à l'égard du fromage blanquefortais. Elle en déduit que la CUB approuve les différentes phases élaborées par la Ville de Blanquefort et, par conséquent, se félicite de ce que les partenaires jouent le jeu pour le projet dans sa totalité.

- Isabelle MAILLÉ confirme que le volet inhérent à la rénovation de la Vacherie et de ses échoppes est très important au titre de la conservation du patrimoine communal, ainsi que la partie agricole. S'agissant des coûts en investissement et en fonctionnement, il convient de préciser que l'éleveur interviendra dans le cadre d'un bail rural environnemental. Par conséquent, il lui incombera de payer les charges liées à l'activité agricole, c'est-à-dire inhérentes notamment aux bâtiments agricoles et au logement. Autrement dit, la part de charges qui devra être assumée par la Ville de Blanquefort, en tant que propriétaire, sera minimale.

Par la suite, la Commune de Blanquefort sera propriétaire-locataire pour la partie agricole. En outre, le bâtiment de la Vacherie sera consacré à des activités et animations. Il recevra donc des visiteurs, en l'occurrence des Blanquefortais, de sorte que les coûts induits seront à la charge de la collectivité.

- Christian FACIONE regrette surtout que les coûts n'aient pas été évalués. Il observe que la finalité du projet s'inscrit dans l'idée de plaisir, étant entendu que les Blanquefortais seront indéniablement satisfaits de la production locale de fromages, ainsi que de la dimension apportée par la nature. Or, le développement de ces activités ne sera pas sans coûts de fonctionnement qui mériteraient d'être estimés. Par exemple, la valeur du loyer n'est pas indiquée. En conclusion, Christian FACIONE conçoit que ces coûts seront connus lorsque le projet sera déployé, mais estime qu'il est possible de les évaluer en amont.

- Véronique FERREIRA explique que toute décision visant la rénovation d'un bâtiment ou d'un patrimoine non bâti est nécessairement nourrie par certaines raisons, donc par un projet. En l'occurrence, la dimension agricole que prendra la Vacherie est pleinement justifiée.

Cela étant, Véronique FERREIRA souligne que la question de la clause de compétence générale est posée, autrement dit le choix ou non d'une politique volontariste pour une agriculture de proximité. En l'occurrence, le projet de la Vacherie ne comporte pas

seulement cette dimension agricole, mais aussi une opportunité d'éducation à la nature. C'est cette double vocation qui lui confère un intérêt particulier, les deux aspects étant articulés l'un à l'autre.

En outre, cette dernière affirme que l'éleveur partenaire du projet est connu par la Commune. Il gère déjà une exploitation, laquelle est clairement opérationnelle.

Par ailleurs, l'autorisation de programme dans son ensemble vise principalement la rénovation de la Vacherie, en tant que bâtiment ancien qui nécessite des travaux considérables. Inversement, la part consacrée au développement agricole est non seulement la plus faible, mais aussi celle qui sera contrebalancée par une recette.

Les coûts engendrés par l'entretien du bâtiment agricole n'ont pas été évalués, notamment parce qu'il n'est pas encore construit et que cette question a trait à la troisième phase. Pour autant, Véronique FERREIRA affirme que l'entretien du bâtiment de la Vacherie, à usage communal, sera par définition plus coûteux que celui d'une bergerie moderne. Elle ajoute que tout projet de rénovation d'un bâti suppose qu'une activité y sera développée. Dans le cas inverse, la bonne utilisation de l'argent public pourrait être mise en doute et les questions ici soulevées seraient d'autant plus compréhensibles.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 28 voix favorables et 5 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, C. FACIONE, L. SIBRAC, et L. GARNIER).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 15-014 : ANNULATION DE LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE RTE AU LIEU-DIT MARAIS DE LA MAROTTE

Les terrains situés au lieu dit « Marais de la Marotte » et anciennement exploités par GSM et LGF supportent une ligne électrique 63 KV (ligne alimentant l'usine Ford), dont deux supports (pylônes 196 et 197) se trouvent aujourd'hui dans l'emprise du plan d'eau.

RTE souhaitait assurer la stabilité de ce pylône par un confortement de la base du support. Les exploitants (GSM et LGF) avaient donc proposé, afin de répondre à cette demande, de constituer, par apport de matériaux inertes extérieurs, une digue depuis la berge jusqu'au droit du pylône, pour conforter le pied du poteau sur un rayon de l'ordre de 15 mètres. Cette digue de confortement du pylône 196 devait être constituée sur la parcelle cadastrée section BH n°37 anciennement exploitée par GSM, qui est propriété de la Commune.

Une convention avait été signée pour définir les modalités de mise à disposition de la parcelle communale aux exploitants, le 12 mai 2014 suite à une délibération en Conseil municipal du 28 avril 2014. Cette mise à disposition devait donner lieu pour la ville à une indemnisation, pour occupation de la parcelle, d'un montant forfaitaire annuel de 6.000 € (six mille euros).

De nouveaux éléments ont du être pris en compte en novembre 2014, à la suite d'une rencontre avec RTE concernant les travaux de création de la nouvelle ligne électrique

souterraine. Le calendrier définitif de l'enfouissement de la ligne, ainsi que de la dépose des poteaux est le suivant : mise en service de la nouvelle ligne en décembre 2015 et dépose de la ligne actuelle fin 1er semestre 2016.

Suite à ces informations, il s'est donc avéré que l'utilité de la création de la digue était largement remise en question. En effet, si les travaux de construction débutaient en février 2015, pour une période de 1 an, tel que présenté dans la convention signée entre GSM, Lafarge et la ville, la digue n'aurait d'utilité que 6 mois maximum avant la dépose des poteaux.

Suite à ce dernier constat, la ville de Blanquefort a provoqué une nouvelle rencontre avec les différents protagonistes, dont RTE, GSM, Lafarge, et la DREAL. Cette rencontre a permis d'apporter les éléments suivants :

- Le calendrier de RTE a été confirmé : mise en service de la nouvelle ligne souterraine fin 2015, et dépose de la ligne aérienne avant l'été 2016.
- RTE a déclaré que le poteau n°196, pour lequel la digue est prévue, n'avait pas bougé depuis des années. De plus, la digue n'apparaît pas comme une solution idéale pour stabiliser définitivement le poteau (renforcer un seul des 2 poteaux n'est pas suffisant, car la chute du poteau n°197, non stabilisé, entraînerait la chute du n°196, avec ou sans digue) : il serait nécessaire de refaire les fondations du poteau pour le stabiliser définitivement et RTE n'engagera pas de dépenses sur le renforcement des fondations vu la durée qu'il restera avant la dépose de la ligne. RTE assure donc que, passé l'hiver 2014/2015, la création de la digue ne sera plus nécessaire.
- La DREAL a déclaré qu'elle ne s'opposera pas à l'annulation de la création de la digue.
- GSM a déclaré que dans le meilleur des cas, la digue pourrait être achevée en août 2015, soit 2 à 3 mois avant la mise en service de la nouvelle ligne, et moins d'un an avant la dépose de la ligne actuelle. Même si GSM souhaitait voir aboutir ce projet, elle ne s'oppose pas à son annulation.
- LAFARGE déclare qu'ils ne jugent pas la réalisation de cette digue nécessaire.

Il a donc été conclu que la création de cette digue devait être abandonnée, ce qui entraîne l'annulation de la convention signée entre GSM, LAFARGE et la ville, pour la mise à disposition de la parcelle communale et la création de la digue.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- ✓ d'autoriser l'annulation de la convention signée entre GSM, Lafarge et la Ville pour la mise à disposition de la parcelle communale et la création de la digue.
- ✓ de renoncer à la perception des 6 000 € prévus pour l'occupation de la parcelle.
- ✓ et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-015 : RAPPORT ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2014

L'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit la publication par les acheteurs publics, au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés conclus l'année précédente.

En vertu de l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 susmentionné, le rapport annuel des marchés doit faire apparaître de façon distincte les trois catégories d'achat : travaux, fournitures et services.

Pour chacune de ces catégories, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon trois tranches fixées par l'arrêté précité :

- ✓ Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT,
- ✓ Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée de l'article 26 du Code des marchés publics,
- ✓ Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Règlementairement, le rapport doit indiquer l'objet et la date du marché, ainsi que le nom et le code postal de l'attributaire.

Ces dispositions constituant un gage de transparence, la Ville accorde une attention toute particulière à pouvoir diffuser une information complète en indiquant également le montant de chaque marché concerné ainsi qu'en publiant une tranche supplémentaire pour les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 8 000 € HT et inférieur à 20 000 € HT.

La liste annuelle des marchés publics passés par la ville durant l'année 2014 est jointe en annexe.

La présente délibération ne donne pas lieu à un vote.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-016 : STAGIAIRES : MODIFICATION DES MODALITÉS DE GRATIFICATION

La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 avait réformé le dispositif d'accueil des stagiaires et avait engendré la mise en place d'une gratification lorsque la durée du stage était supérieure à 3 mois.

Afin d'appliquer les mêmes règles que dans le privé, le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 avait rendu obligatoire le versement d'une gratification dès le deuxième mois de

stage, et non plus 3 comme précédemment, dans les administrations de l'État.

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 et le décret d'application n°2014-1420 du 7 novembre 2014 prévoient désormais cette obligation pour la Fonction Publique territoriale.

Il convient donc de gratifier les stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur, à hauteur de 13,75% (15 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015) du plafond de la sécurité sociale, lorsque la durée du stage est équivalente ou supérieure à 2 mois (et 40 jours de présence effective), dans la limite de 6 mois maximum.

Pour les stagiaires autres que les étudiants de l'enseignement supérieur, les conditions de gratification demeurent inchangées (cf délibération n° 08.166 du 19 décembre 2008 prévoyant une gratification lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs).

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ autoriser le paiement des gratifications aux étudiants de l'enseignement supérieur effectuant un stage de plus de 2 mois dans la collectivité.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - QUOTITÉ TEMPS DE TRAVAIL

Dans un souci de répondre aux nécessités du pôle danse et musique et afin d'en améliorer le fonctionnement quotidien,

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de :

- ✓ Modifier à compter du 1er mars 2015 la quotité de temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.
- ✓ Cette modification répond à la demande du service et de l'agent et a reçu un avis favorable du comité technique le 15 janvier 2015.

Afin d'améliorer le fonctionnement quotidien du pôle danse et musique, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de :

- ✓ Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 12/20<sup>ème</sup> hebdomadaires.

✓ Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 13.5/20ème hebdomadaires.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

- oOo -

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Le Conseil municipal se réunira à nouveau le lundi 30 mars 2015, à partir de 18 heures 30.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.